



Communiqué de presse

Le 6 octobre 2021

## En 2021, l'Agence nationale pour les Chèques-Vacances (ANCV) renforce son engagement auprès des aidants

La crise sanitaire a un impact fort sur les personnes âgées, en particulier en accroissant leur isolement. Elle affecte également les aidants qui les assistent, pour qui le quotidien peut être éprouvant au plan physique et au plan psychologique. Les vacances constituent pour eux un moment de répit et de reconstruction de lien social. À l'occasion de la Journée Nationale des Aidants, l'Agence nationale pour les Chèques-Vacances (ANCV) fait le point sur le soutien au départ en vacances des personnes âgées dépendantes et de leurs aidants.

### Seniors en Vacances, programme de grande ampleur destiné aux seniors isolés et ouvert aux aidants

Le programme Seniors en Vacances de l'ANCV apporte une **aide au départ en vacances aux personnes âgées de plus de 60 ans**, en groupe ou en solo, à travers 195 destinations en France et en Europe, à la mer, à la campagne et à la montagne, à **tarifs attractifs**<sup>1</sup>. Les seniors à revenus modestes peuvent en outre bénéficier d'une **aide financière** dans la limite de 50 % du prix du séjour et de 160 euros pour un séjour de 8 jours et 135 euros pour un séjour de 5 jours. Les seniors éligibles en perte d'autonomie ou en situation de handicap peuvent partir en vacances **en compagnie de leur aidant**.

25 000 aidants sont partis en vacances avec le programme de Seniors en Vacances depuis la création du programme. 79 % d'entre eux se déclarent en meilleure forme physique à leur retour et 71 % affirment qu'ils ont davantage envie de sortir et de recréer du lien social<sup>2</sup>.

### PADA, appel à projets expérimental en faveur des personnes âgées dépendantes et de leurs aidants

L'ANCV renouvelle l'appel à projets « **Personnes âgées dépendantes et leurs aidants** » (PADA) dans le cadre de son fonds d'expérimentation<sup>3</sup>. Les séjours aidés sont adaptés pour **privilégier un moment de retrouvailles entre les aidants et les aidés**. D'une durée plus courte, ils se déroulent souvent à proximité du lieu de vie ou d'une structure médico-sociale.

L'appel à projets PADA s'adresse à tout organisme à but non lucratif intervenant dans le champ de l'accompagnement des personnes âgées dépendantes ou en situation de handicap : EHPAD, résidences autonomie, établissements hospitaliers, services d'aide et d'accompagnement à domicile, centres d'accueil de jour, plates-formes de répit, centres intercommunaux d'action sociale, centres locaux d'information et de coordination... L'ANCV apporte une aide financière dans la limite de 50 % du coût du séjour et de 3 500 euros par séjour et par an.

Cette initiative monte progressivement en puissance : 42 bénéficiaires en 2020, dont 12 aidants et 19 accompagnateurs, 476 bénéficiaires en 2021 à ce jour, dont 56 aidants et 159 accompagnateurs.

<sup>1</sup> Prix maximal de 410 euros par personne pour un séjour de 8 jours et de 343 euros par personne pour un séjour de 5 jours.

<sup>2</sup> Etude ANCV sur le profil et les attentes des aidants familiaux réalisée OpinionWay en 2015.

<sup>3</sup> Le fonds d'expérimentation de l'ANCV permet le soutien de projets innovants concourant, grâce au support d'accompagnement social constitué par l'aide au départ en vacances, les politiques de cohésion sociale de l'Etat envers les publics prioritaires.

## **A propos de l'ANCV**

L'Agence nationale pour les Chèques-Vacances (ANCV), établissement public de l'État, est chargée de la mission de service public consistant à favoriser l'accès du plus grand nombre aux vacances.

L'ANCV met en œuvre cette mission au moyen d'une gamme de services et d'aides :

- le Chèque-Vacances, titre de paiement destinée à payer les prestations de service liées aux vacances et aux loisirs, qui bénéficie à 4,5 millions de salariés, d'agents publics et de travailleurs non salariés, 11 millions de personnes en comptant leurs familles. Il est attribué par les comités sociaux et économiques des entreprises ou par les employeurs selon un critère social : les salariés dont la rémunération est la plus faible reçoivent davantage de Chèques-Vacances ;

- les aides à la personne, qui ont permis de soutenir en 2020 le départ en vacances de 290 000 de nos concitoyens les plus fragiles : familles en situation de précarité, seniors isolés, jeunes en difficulté ou en insertion, personnes en situation de handicap... Ces aides sont mises en œuvre en partenariat avec 4 300 associations, collectivités territoriales, organismes de sécurité sociale et établissements spécialisés, qui accompagnent les bénéficiaires sur le terrain. L'ANCV consacre l'intégralité des excédents du Chèque-Vacances à ces programmes d'action sociale, combinant aide financière et accompagnement social.

## **Contact presse ANCV :**

Muriel Droin - [mdroin@ancv.fr](mailto:mdroin@ancv.fr) - 01 34 29 51 94 / 06 74 76 37 40

<https://ancv.com>

Twitter : @ANCVacances